

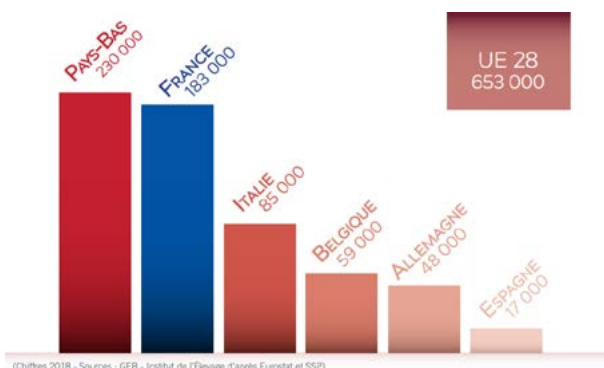
Une production de 1^{ère} importance...

... pour l'Europe

La production et la consommation de viande de veaux est une spécificité européenne. Depuis 2008 un critère d'âge a été instauré et est appelé « viande de veau » tout bovin abattu avant 8 mois.

En 2019, l'Europe a produit 4,46 millions de veaux de boucherie représentant 653 000 tonnes équivalent carcasse. La France, les Pays Bas et l'Italie assurent 75% de cette production.

Production européenne de viande de veau
(en tonnes équivalent carcasse)



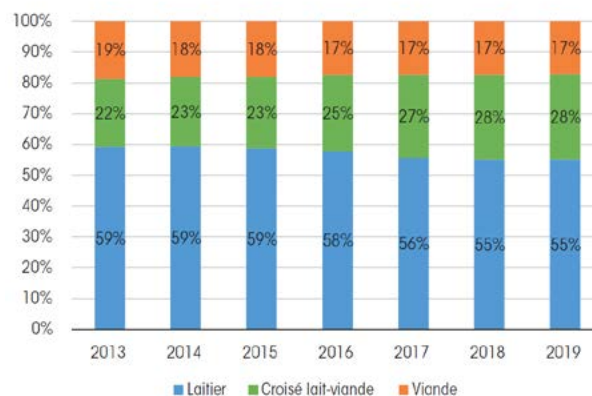
(Chiffres 2018 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat et SSP)

... pour la France

La France est le deuxième pays producteur avec, en 2019, 1,26 millions de tête (-6%/2014) pour 184 tonnes équivalent carcasse (-1%/2014). La France c'est 28% de la production européenne avec 2220 exploitations qui produisent plus de 50 veaux par an.

On constate une évolution des poids carcasses qui traduit l'intensité de la crise dans le secteur du veau. En effet faute de demande les abattages ont été retardés et les animaux ont poursuivi leur croissance. Cet alourdissement compense en partie le repli du nombre de veau et permet le maintien de la production de viande.

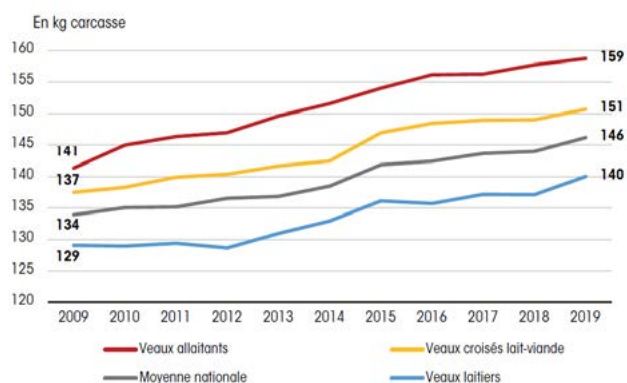
Répartition des types raciaux abattus en France (en têtes)



La France est le premier consommateur mondial de veau avec environ 3,5Kg équivalent carcasse (éc) par habitant et par an. Cependant la consommation de veau ne cesse de baisser. En effet, même si les entreprises d'abattage et de transformation sont innovantes et proposent régulièrement de nouvelles gammes de produits transformés, la production est souvent méconnue et mal perçue du grand public.

Le plan de filière veau, rédigé à la suite des états généraux de l'alimentation, s'engage dans une démarche de progrès sociétal. Au-delà de communiquer sur les modes de production, il s'agit d'améliorer la connaissance de la viande de veau par les consommateurs (morceaux, recettes...) et valoriser ses atouts nutritionnels dans le cadre d'une alimentation variée et équilibrée.

Evolutions des poids carcasse des veaux français (en kg carcasse)

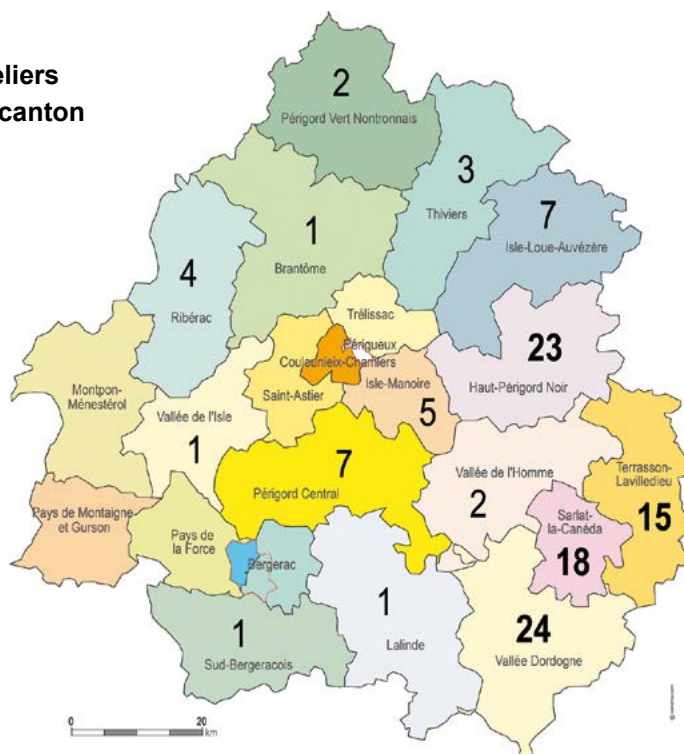


... pour la Dordogne

La production de veaux de boucherie est une production de 1^{ère} importance pour la Dordogne.

Depuis la crise importante de la filière en 2006-2007, le nombre d'atelier ne cesse de diminuer mais le niveau de production est en partie compensé par l'augmentation de la taille des ateliers. Au 01/01/2020 la Dordogne compte 114 ateliers (-17 % en 10 ans) pour une production annuelle d'environ 45 000 veaux (idem 2018).

**Répartition des 114 ateliers
Veaux de Boucherie par canton**



La production de veaux reste historiquement un atelier complémentaire dans les exploitations. Cependant, nous constatons qu'il devient de plus en plus l'atelier majoritaire voire le seul.

Pour leur quasi-totalité, ces animaux sont abattus et transformés localement grâce à une structure privée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE

Les opérateurs de la filière

Les principaux intégrateurs ou acheteurs présents sur le département sont : SOBEVAL à Boulazac (24), SOL VIANDES à Argentat (19), Veaux des Terroirs du Limousin (VTL) à Lubersac (19) et SARL Métairie du Rouergue (12).



CRA Nord-Pas-de-Calais©Guilbert

Repères technico-économiques

Un réseau national de référence INOSYS veaux de boucherie s'est créé en 2017 à la demande d'Interbev Veaux. Ce réseau de fermes se compose de 104 élevages représentant 37 000 places de veaux, soit 5 % de la production nationale. Outil de référence pour la filière, le réseau a pour ambition de repérer, analyser et accompagner l'innovation dans les exploitations d'élevages et la prise en compte par les éleveurs des enjeux de demain.

Les charges présentées ci-dessous sont les **coûts annuels, ramenés par place** (résultats du suivi INOSYS 2019 dans 104 élevages).

- Atelier moyen : **365 places**
- UMO atelier veau : **0,9**
- Types de bâtiment : **88%** en dur et **12%** en tunnels
- Nature du sol : **94%** de caillebotis et **6%** de paille

Charges liées à l'élevage (€/place), moyenne établie sur 205 bilans de lots dans les 104 élevages du réseau :

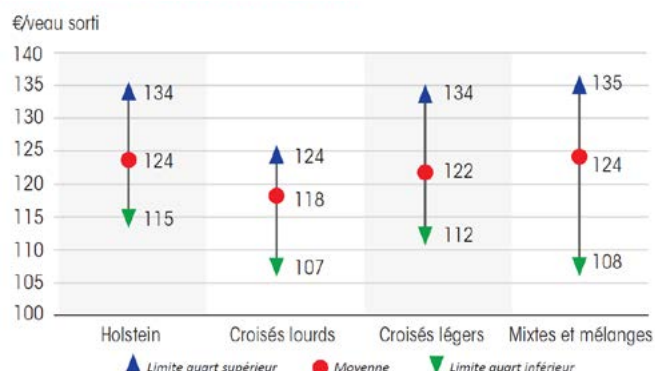
- Énergie pour alimentation (eau chaude sanitaire) : **12,4 €/place** pour du Gaz et **18,8 €/place** pour du fioul
- Énergie pour le bâtiment (ventilation, équipements, éclairage) : **10 €/place**
- Eau du réseau : **6,6 €/place**
- Lavage par tiers : **6,45 €/place**
- Epanchage par tiers : **4,06 €/place**
- Assurance de l'atelier veau : **5,3 €/place**
- Entretien (matériel, bâtiment, achat de petits matériels) : **8,8 €/place**

Le gaz est la principale source d'énergie pour le chauffage de l'eau dans la majorité des ateliers. Le développement de technologies de plus en plus performantes couplées à des dispositifs de financements permettent cependant le développement de l'utilisation d'énergie renouvelable : près d'un quart des élevages suivi est équipé de chauffage biomasse ou solaire.

Produit d'élevage (en €/veau sorti*) :

*montants calculés à partir des résultats de 21 700 veaux (68 lots)

Montant de la prestation par veau sorti



Les données récupérées en élevage dans le cadre du réseau de références ont permis de réaliser un calcul de coût de production (à partir des résultats complets de 34 exploitations). Ces résultats sont disponibles en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture et de l'Institut de l'élevage.



CA Dordogne

Les points forts et les problématiques

Les points forts

- Permettre la viabilité des exploitations de faible taille
- Impact important au niveau de l'emploi : 1 éleveur de veau c'est 6 emplois temps pleins induits !
- Une structuration de filière qui lui confère une forte capacité d'adaptation et d'organisation
- Présence sur le département d'un intégrateur de premier ordre national
- Un produit et des recettes ancrés dans le patrimoine gastronomique national

Les problématiques

- Baisse de la consommation de veau
- L'approvisionnement en nourrissons se complexifie du fait de la diminution du cheptel bovin lait
- Méconnaissance de la production de veau par le grand public et qui de fait est mal perçue
- Une viande peu consommée en été

La réglementation

Les exploitations de veaux de boucherie relèvent des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) soumises à déclaration jusqu'à 400 places et des ICPE soumises à autorisation au delà de 400 places.

Financement de la filière

Le PCAE-PME (plan de modernisation des élevages). Ce dispositif est basé sur des appels à projets et permet de demander des financements publics pour la modernisation/création de bâtiments et la gestion des effluents. Chaque projet obtient un score en lien avec la liste des critères de sélection, l'instruction se fait en fonction du score obtenu.

> Pour plus de renseignements : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/resultats?recherche=pcae&page=1> ou contacter le point accueil info PCAE-HVE (05 53 45 47 50) ou votre organisation professionnelle.

Les actions Chambre d'agriculture

- Suivi de la production grâce à l'observatoire régional bovin et à l'analyse mensuelle des flux bovins.
- Participation à la plaquette annuelle des repères techniques et économiques en élevage de veaux de boucherie via notre participation au réseau national d'élevages INOSYS.



CA Vienne©Gabard

Cette plaquette est réalisée grâce au concours financier :



Avec la contribution financière du
Compte d'Affectation Spéciale
« Développement Agricole et Rural »



295 Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX CHAMIERES
Adresse postale :
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9
dordogne.chambre-agriculture.fr
Contact : 05 53 45 47 66

